



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Bid Receiving/Réception des soumissions  
Procurement & Contracting Services  
c/o Commissionaires, F Division  
6101 Dewdney Ave  
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:  
(306) 780-5232

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet:</b> Services de nettoyage – Bâtiment du district de Saskatoon		<b>Date :</b> le 1 avril 2019
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M5000-19-5023/A		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 001
<b>GETS Reference No. - N° de référence du SEAG</b> PW-19-00869024		
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 201905023		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At / à :</b>	14h00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
<b>On / le :</b>	le 6 mai 2019	
<b>Incoterms 2010 "DDP Delivered Duty Paid"</b> See herein — Voir aux présentes	<b>GST – TPS</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> Gendarmerie royale du Canada District de Saskatoon 400 place Brand Saskatoon (Sask) S7J 5L6		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Rachel Sookoo, Agente d'approvisionnement		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 639-625-3291	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 306-780-5232	

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> N/A	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b> N/A
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La présente modification vise à répondre à une question reçue pendant la période de soumission.

## **QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Question 1:** Dans la spécification de conciergerie de Saskatoon, l'entrepreneur doit «remplacer les ampoules grillées et les tubes fluorescents» à la page 15, ainsi que «fournir des ampoules» à la page 17. Peut-on avoir une idée des quantités et des types?

**Réponse 1:** La GRC fournira les ampoules et les tubes fluorescents. L'entrepreneur les remplacera au besoin.

À la suite de cette question, le document a été modifié comme suit :

### **Supprimer en entier:**

2.2. Normes et spécifications

### **Insérer :**

**2.2. Normes et spécifications**

**2.2.1. Matériel et équipement**

2.2.1.1. L'entrepreneur doit fournir tous les produits de nettoyage ainsi que les outils, l'équipement et les consommables y compris, mais sans s'y limiter vadrouilles, balais, seaux et aspirateurs, à moins d'avis contraire.

2.2.1.2. Il incombe à l'entrepreneur de remplacer tout produit consommable incluant:

- Savon pour les mains
- Sacs à déchets
- Essuie-tout
- Conteneurs étanches à la biodisponibilité
- Tapis en caoutchouc
- Sable ou sel de déglçage
- Sacs pour serviettes hygiéniques
- Papier hygiénique
- Vêtements et équipements de protection

2.2.1.3 Articles fournis par la GRC :

- Ampoules et tubes fluorescents

2.2.1.4. Les informations des produits consommables et usage mensuel approximatif (les quantités représentent l'utilisation estimée et peuvent changer sans préavis) sont annexés à l'appendice A-2.

2.2.1.5. Le nombre total de membres du personnel dans le bâtiment est de 125.

2.2.1.6. Tous les produits de nettoyage devront avoir une teneur réduite en ingrédients dangereux et être sans ammoniaque. Si possible, les produits devront être achetés sous forme de concentré ou dans des contenants réutilisables afin de réduire la production de déchets. Acheter des produits portant la mention Éco-Logo ou Green Seal.

2.2.1.7. Tous les produits en papier et en plastique doivent contenir des matières recyclées après consommation. Acheter des produits portant la mention Éco-Logo ou Green Seal.



2.2.1.8. Les produits de nettoyage et en papier doivent être peu ou non parfumés.

2.2.1.9. L'entrepreneur devra adhérer aux pratiques exemplaires de l'industrie et employer des produits et méthodes qui empêchent la contamination croisée entre les cellules, le bloc cellulaire, les toilettes des membres, des gardiens ou du public et les zones de préparation des aliments et de la cuisine.

2.2.1.10. L'entrepreneur veillera à ce que tous les produits utilisés sur les lieux de travail soient classés et étiquetés en conformité au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

AUCUN CHANGEMENTE AUX AUTRES TERMES ET CONDITIONS